

## Livres des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le **mardi 14 mai 2024**, à 19 h 30, à l'immeuble Mailhot, 2270, avenue Mailhot, Saint-Hyacinthe, J2S 4G3.

### **Sont présents, mesdames et messieurs :**

Bourgeois, Elen,	Hébert, Nicolas,
Brennan, Stéphane,	Jourdain, Anne,
Chaput, Pierre-Luc,	Loranger, Amélie,
Favreau, Émilie,	Lussier, Philippe,
Fontaine, Daniel,	Malenfant, Daniel,
Gélinas, Maryse,	Ménard, Sylvie.

### **Sont aussi présents, mesdames et messieurs :**

Bédard, Jean-Pierre, directeur général,  
 Bouchard, Marie France, directrice des Services éducatifs aux jeunes,  
 Brisebois, Patrice, directeur général adjoint,  
 Gagnon, Sagette, régisseuse à la Direction générale,  
 Langelier, Chantal, membre du personnel cadre participant,  
 Morissette, Rose, *avocate* (en remplacement de Marie-Claude Laplante, directrice du Secrétariat général et secrétaire générale),  
 Soumis, Jean-François, directeur du Service des ressources matérielles,  
 St-Germain, Karina, directrice générale adjointe (*visioconférence*).

### **Avaient avisé de leur absence, madame et monsieur :**

Bélanger, Joël,  
 Blouin-Bérard, Stéphanie.

### **Ouverture de la séance**

M<sup>me</sup> Elen Bourgeois, présidente, procède à l'ouverture de la séance.

### **Adoption de l'ordre du jour**

CA-24-05-200

M. Philippe Lussier propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en retirant le point 7.12.

### **Approbation de la participation d'un membre en visioconférence**

CA-24-05-201

À la suite de la demande déposée en ce sens, M. Stéphane Brennan propose et il est unanimement résolu d'autoriser M<sup>me</sup> Karina St-Germain à participer à la présente séance à l'aide de la visioconférence.

**Livre des délibérations du conseil d'administration  
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

**Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée**

M. Daniel Malenfant propose et il est unanimement résolu de nommer M. Jean-François Soumis à titre de secrétaire d'assemblée.

CA-24-05-202

**Période de questions**

Plusieurs questions ont été posées sur le site internet du Centre de services scolaire. Madame Elen Bourgeois rappelle les modalités de fonctionnement de la période de questions :

- Formule 1 question – 1 réponse ;
- Pas de débat ou de sous-questions ;
- Les gens pourront lire leur question ;
- Comme certaines questions se regroupent, il est possible qu'une personne réponde à plus d'une question lors de sa prise de parole ;
- Les questions ont été regroupées en 3 thèmes pour en faciliter les réponses

*Madame Isabelle Gileau demande « Lors du procès-verbal du 2023-07-04, Monsieur Bédard a réitéré que « Le CSSSH est une organisation à dimension humaine qui porte grande attention à la qualité du personnel qu'elle recrute ». Comment se fait-il que les demandes de congés se voient refusées sans même avoir fait l'objet d'une analyse et que ces dimensions humaines ne soient plus considérées lorsqu'il est question de décider de la nature d'une sanction à appliquer »?*

Madame Elen Bourgeois, présidente, invite monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général, à répondre à la question. Tout d'abord, celui-ci se dit heureux d'accueillir les membres du public aujourd'hui. Nous comprenons l'impact de cette décision, mais le dossier demeure confidentiel. Considérant la pénurie de main d'œuvre, il a été convenu dans l'entente locale avec notre Centre de services scolaire que tout congé sans traitement en cours d'année scolaire soit refusé, sauf s'il comporte une composante médicale. L'entente locale ne prévoit pas de disposition pour débattre de la raisonnable de toutes autres demandes de congé.

*Madame Nadia Chicoine demande « Considérez-vous que la sanction maximale appliquée dans le dossier de Déborah ait été choisie en lien avec les valeurs de bienveillance, d'engagement, de collaboration et d'ouverture? Si oui, pouvez-vous expliquer les valeurs qui sous-tendent votre décision »?*

Madame Elen Bourgeois, présidente, invite madame Chantal Langelier, directrice du Service des ressources humaines, à répondre à la question. Celle-ci précise que la fin d'emploi se fonde sur un bris de contrat et non sur une sanction disciplinaire. Un bris de contrat survient lorsqu'un enseignant ne se présente pas au travail pour une période de plus de 10 jours consécutifs sans autorisation préalable. Le congé sans traitement a été refusé en lien avec

## Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

l'entente locale et la décision a été prise en application de la convention collective.

*Madame Véronique Huvelle demande « Si le CS avait l'humilité et le courage de reconnaître son énorme erreur suite à une décision prise lors du dernier conseil, a-t-il légalement le droit d'annuler ou de modifier cette décision ? Décision qui, il faut l'avouer, nuit grandement à la réputation déjà bien entachée du public à l'égard du CS ».*

Madame Elen Bourgeois, précédente, mentionne que le conseil d'administration a pris une décision sur la base d'un processus qui devait être suivi selon les dispositions de la convention collective. En ce qui concerne l'avenir, des discussions ont lieu entre le syndicat, le Centre de services scolaire et l'employée.

*Madame Nathalie Ravelle demande « Votre campagne de recrutement se base sur la dimension humaine de votre organisation en mettant l'accent sur l'équilibre sain et un climat convivial et positif. Comment situez-vous la décision prise dans le dossier de Déborah par rapport à votre approche de recrutement? Considérez-vous que vos ressources déjà en poste sont des ressources de 2e niveau et quelles ne méritent pas cet équilibre et ce climat convivial et positif »?*

Madame Elen Bourgeois, présidente, invite madame Chantal Langelier, directrice du Service des ressources humaines, à répondre à la question. Celle-ci mentionne qu'il est vrai que le Centre de services scolaire déploie une campagne de recrutement. Il n'y a aucun lien entre le dossier en cours et les efforts de recrutement. Actuellement, nous misons sur la valorisation de la profession d'enseignante.

*Madame Andréanne Tétreault demande « Pourquoi ne pas avoir utiliser l'expérience de Déborah de manière positive en lui proposant de faire des conférences, des ateliers, des épreuves de dépassement de soi au sein du centre de service au complet »?*

Madame Elen Bourgeois, présidente, invite monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général, à répondre à la question. Il précise que la priorité du Centre de services scolaire est de régler le dossier et des discussions sont en cours. Il s'agit d'un dossier de ressources humaine et ce dossier est confidentiel. Même si le dossier est médiatisé, nous ne sommes pas autorisés à le commenter publiquement.

*Monsieur Nicolas Grenon demande « La décision du congédiement de Déborah est à l'avantage de qui »?*

Madame Elen Bourgeois, présidente, invite madame Chantal Langelier, directrice du Service des ressources humaines, à répondre à la question. Celle-ci précise que les dispositions de la convention collective des enseignants prévoient que, lorsqu'un enseignant ne se présente pas au travail pour une

**Livre des délibérations du conseil d'administration**  
**Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

période de plus de 10 jours consécutifs sans autorisation préalable, il y a bris de contrat. La mesure appliquée est ici administrative et non disciplinaire.

*Un membre du public indique qu'il est difficile de saisir la différence entre une sanction administrative et disciplinaire.*

Madame Chantal Langelier mentionne qu'une mesure disciplinaire est appliquée pour corriger un comportement problématique et fautif commis de manière volontaire par l'employé. Une mesure administrative est, dans ce cas-ci, prise conformément au texte de la convention collective lorsqu'il y a non-respect de ce qui y est prévu.

*Madame Florence Jalbert demande « Comment expliquez-vous la valeur de l'ouverture que vous prônez si vous n'avez pas pris le temps d'écouter ce que Déborah, elle-même, avait à dire ? Qu'en est-il de l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle, quand en plus de 10 ans de carrière Déborah a été absente seulement 4 jours consécutifs pour maladie et ce une seule fois »?*

Madame Elen Bourgeois, présidente, invite monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général, à répondre à la question. Ce dernier réitère qu'il ne s'agit pas d'une question de valeurs de l'organisation, mais plutôt d'un dossier de ressources humaines qui est confidentiel.

*Madame Daphné Teasdale demande « Est-il envisageable de débloquer un budget spécifique pour organiser une journée thématique Survivor à l'école St-Thomas-d'Aquin, afin de renforcer le sentiment d'appartenance des élèves, de maintenir un environnement scolaire dynamique et de redonner de la joie dans le coeur du personnel malgré les défis rencontrés »?*

Madame Elen Bourgeois, présidente, invite monsieur Patrice Brisebois, directeur général adjoint, à répondre à la question. Ce dernier indique que Nadia Gagnon, directrice de l'école Saint-Thomas-d'Aquin, ne pouvait être présente aujourd'hui. Nous allons lui transmettre la demande. Il rappelle de ne pas hésiter à s'adresser à la direction pour ce genre de demande.

*Madame Emmanuelle St-Jean demande « Comment expliquez-vous que votre décision est dans l'intérêt des enfants qui souhaitent avoir Mme Déborah dans un avenir rapproché »?*

Madame Elen Bourgeois, présidente, invite monsieur Patrice Brisebois, directeur général adjoint, à répondre à la question. Il mentionne que tous les enseignants de l'école Saint-Thomas-d'Aquin sont compétents et engagés dans la réussite des élèves. Quel que soit l'enseignant nous pouvons vous assurer que les enfants sont entre bonnes mains.

Madame Bourgeois indique à l'assemblée qu'une période additionnelle de 15 minutes pour les questions est allouée.

## **Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

*Monsieur Hubert Scott demande « Quel message croyez-vous que vous envoyiez aux enfants en congédiant une enseignante dévouée qui réalise un grand rêve et des défis personnels alors que les enfants, on nous demande de croire en nos rêves »?*

Madame Elen Bourgeois, présidente, invite monsieur Patrice Brisebois, directeur général adjoint, à répondre à la question. Ce dernier lui répond que nous comprenons que tu as pu vivre toutes sortes d'émotions dans les dernières semaines. Ce que nous espérons, c'est que ta fin d'année se déroule le mieux possible, autant pour toi que les élèves de ton école.

*Madame Nadège Beaulieu demande « Comment allez-vous remédier au fait que le personnel de vos écoles puisse ne plus ressentir de reconnaissance de votre part depuis l'événement de Déborah » ?*

Madame Elen Bourgeois, présidente, invite monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général, à la question. Celui-ci précise que le Centre de services scolaire souligne les semaines thématiques et cette semaine, la semaine des services de garde a été soulignée. Des activités de reconnaissance ont lieu en continu et nous conservons un esprit positif dans l'organisme.

*Madame Marie-Claude Champagne demande « Comme vous saviez que Déborah revenait le 2 avril, pourquoi était-il si urgent de faire votre conseil d'administration sans qu'elle puisse se défendre »?*

Madame Elen Bourgeois, présidente, mentionne que le calendrier des séances est établi en mai pour la prochaine année scolaire et les séances du conseil d'administration sont ainsi prévues à l'avance. Le dossier de Mme De Braekeleer a été porté au conseil d'administration suivant son 10 jours consécutifs d'absence non-autorisée.

*Monsieur Yanick Poulain demande « Partant du principe que la moyenne provinciale de postes à combler est de 1,1% et que le CSSSH lui est à 1,9%, soit 0,8% de plus que la province, croyez-vous stratégique de congédier une ressource compétente »?*

Madame Elen Bourgeois, présidente, invite madame Chantal Langelier, directrice du Service des ressources humaines, à répondre à la question. Cette dernière précise qu'il y a ici eu bris de contrat qui a conduit à la décision que l'on connaît. Le dossier a été géré conformément aux dispositions de la convention collective, laquelle constitue un contrat liant l'employeur et le syndicat.

*Madame Sandra Cloutier explique, dans la mise en contexte de sa question, les conditions liées à un poste d'enseignant. Elle demande « Envisagez-vous de prendre du temps pour élaborer des critères d'acceptabilité à des demandes de congé sans solde exceptionnel d'ici peu »?*

**Livre des délibérations du conseil d'administration**  
**Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

Madame Elen *Bourgeois*, présidente, invite monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général, à répondre à la question. Ce dernier prend la parole et fait la lecture de l'annexe 6 de la convention collective. Il précise que ce qui est prévu à cette annexe aura une fin. Une renégociation est prévue au 31 juillet 2025.

*Monsieur Pierre Caouette demande « La sanction maximale choisie dans le dossier de Deborah nous permet de croire que la faute commise était d'une gravité inacceptable. Sinon, pourquoi avoir choisi un congédiement? Dans ce contexte, comment expliquez-vous la réembauche de la même ressource 2 semaines plus tard »?*

Madame Elen *Bourgeois*, présidente, invite monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général, à répondre à la question. Ce dernier mentionne qu'il y a eu application d'une mesure administrative considérant le bris de contrat. Actuellement, Mme De Braekeleer est de retour dans sa classe.

*Madame Mélanie Boisvert demande « Comment cette mise à pied contrera le manque de personnel du centre de service alors que Mme Déborah doit tout recommencer le processus pour obtenir son poste n'étant pas obligé de rester à Saint-Hyacinthe puisqu'elle est au bas de la liste? »*

Madame Elen *Bourgeois*, présidente, invite monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général, à répondre à la question. Celui-ci précise qu'un dossier de ressources humaines est confidentiel, mais nous travaillons présentement sur une entente.

*Madame Patricia Plateau demande « Considérez-vous que les enfants de l'école publique seront mieux servis si Déborah quitte le réseau scolaire public pour poursuivre sa carrière au privé suite à votre sanction ? Comment cette sanction peut-elle faire briller l'école publique et particulièrement le CSSSH, alors qu'une enseignante du privé ayant vécue la même expérience, en même temps que Déborah, a été valorisée par son milieu scolaire?*

Madame Elen *Bourgeois*, présidente, invite monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général, à répondre à la question. Ce dernier indique que, lorsqu'il est possible d'éviter ce qui s'est passé, c'est l'option privilégiée. Chaque organisation a ses propres ententes et la reconnaissance de tous les champs en pénurie de main d'œuvre a été pris en compte lors de la décision.

*Madame Mélissa Chassé demande « Avez-vous conscience de l'effet positif que l'expérience de Déborah aurait pu avoir sur les enfants, les collègues, les parents, les futurs enseignants, votre centre de service ainsi que la communauté de Saint-Hyacinthe par les valeurs que celle-ci reflètent, telles que l'estime de soi, la persévérance, le dépassement, l'engagement et bien d'autres encore »?*

## **Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Madame Elen Bourgeois, présidente, invite monsieur Patrice Brisebois, directeur général adjoint, à répondre à la question. Celui-ci rappelle que, comme indiqué plus tôt, le dossier a été géré conformément aux dispositions de la convention collective et de façon équitable.

*Madame Josée Yvon demande « Il y a eu 2 demandes de congé.  
Le premier refus fut justifié par le manque de personnel suppléant.  
Mais quelle analyse objective a été faite lors de la réception de la 2e demande de congé de Deborah Debraekeleer ?  
Quels sont les arguments spécifiques qui ont justifié ce 2e refus considérant qu'elle avait trouvé puis rencontré les suppléantes concernées pour leur présenter le portrait de classe, qu'elle eut un dossier sans tache, qu'elle avait spécifié les apprentissages à poursuivre et les préparatifs de plusieurs objectifs à consolider »*

Madame Elen Bourgeois, présidente, invite madame Chantal Langelier, directrice du Service des ressources humaines, à répondre à la question. Cette dernière mentionne que, au vu de la pénurie de main-d'œuvre, il a été établi dans l'entente locale avec notre Centre de services scolaire que tout congé sans traitement en cours d'année scolaire soit refusé, sauf s'il comporte une composante médicale.

*Madame Virginie Beaugard demande « Sachant que depuis votre décision de congédiement de Déborah, la polémique médiatique négative est mise de l'avant, qu'allez-vous répondre aux jeunes recrues qui hésitent entre notre centre de service et un autre pour y travailler »?*

Madame Elen Bourgeois, présidente, invite madame Chantal Langelier, directrice du Service des ressources humaines, à répondre à la question. Cette dernière mentionne que l'organisation poursuit les efforts déployés actuellement pour le recrutement et tente répondre aux besoins de la main-d'œuvre.

*Madame Marie-Ève Daviau demande « À la suite de la décision prise par le conseil d'administration dans le cas de Déborah, comment ne pas envoyer comme message que chaque enseignant est important et non juste un numéro de matricule »?*

Madame Elen Bourgeois, présidente, invite monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général, à répondre à la question. Celui-ci précise que le débat des administrateurs a été long et sérieux. La mission de l'organisation demeure d'offrir un enseignement de qualité aux élèves, ce qui passe par des enseignants et du personnel engagés.

**Livre des délibérations du conseil d'administration  
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

**Bloc de résolutions et informations**

M. Daniel Fontaine propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2024 et de prendre acte des informations et des rapports de redditions de comptes suivants :

- Structure administrative et plan d'effectifs des directions d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025;
- Nombre d'élèves à l'éducation des adultes;
- Rapport sur la radiation des créances de 5 000 \$ à 25 000 \$.

CA-24-05-203

**Appui à la demande de renouvellement de reconnaissance des programmes Sport-études 2025-2030 – école Fadette**

CONSIDÉRANT QUE les centres de services scolaires qui désirent offrir un projet pédagogique particulier Sport-études, au secondaire, doivent déposer au MEQ un dossier de demande de renouvellement de reconnaissance. Pour être reconnu officiellement, un projet pédagogique particulier en Sport-études doit respecter les règles de *reconnaissance* établies par le Ministère.

CONSIDÉRANT QUE la volonté du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe de procéder au renouvellement des programmes de Sport-études offerts actuellement à l'école secondaire Fadette et reconnus par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2030 pour les disciplines suivantes :

Baseball	Hockey M13-AAA élite	Natation
Boxe olympique	Hockey M15-AAA	Natation artistique
Golf	Hockey M15-AAA élite	Patinage artistique
Gymnastique artistique et sport de trampoline	Hockey M18-AAA	Ringuette
Escalade	Judo	Soccer
Tennis		

M. Stéphane Brennan propose et il est unanimement résolu de procéder à la demande de renouvellement de reconnaissance des programmes de Sport-études offerts actuellement à l'école secondaire Fadette et reconnus par le ministère de l'Éducation, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2030, et d'autoriser M. Jean-Pierre Bédard, directeur général, et M<sup>me</sup> Anne-Marie Breton, directrice de l'école secondaire Fadette, à faire les démarches requises en ce sens et signer les documents et les protocoles d'entente relatifs à ces disciplines.

CA-24-05-204



**Livre des délibérations du conseil d'administration  
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

**Calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration  
2024-2025**

CONSIDÉRANT QUE les règles de fonctionnement du conseil d'administration prévoient que ce dernier adopte annuellement le calendrier de la tenue de ses séances ordinaires;

CA-24-05-205

M. Philippe Lussier propose et il est unanimement résolu d'adopter le calendrier des séances ordinaires tel que déposé soit :

- le 10 septembre 2024;
- le 5 novembre 2024;
- le 10 décembre 2024;
- le 4 février 2025;
- le 25 mars 2025;
- le 13 mai 2025;
- le 8 juillet 2025.

**Nomination au comité d'enquête en éthique et en déontologie**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* prévoit qu'un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie soit formé au sein d'un centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement prévoit que le comité soit constitué de trois membres;

CA-24-05-206

M<sup>me</sup> Émilie Favreau propose et il est unanimement résolu de nommer M<sup>me</sup> Julie Arsenault à titre de membre du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie, et ce, pour un mandat de trois ans débutant au moment de sa nomination.

**Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2024-2025 à 2026-2027 et actes d'établissement 2024-2025**

CA-24-05-207

M<sup>me</sup> Maryse Gélinas propose et il est unanimement résolu d'adopter le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2025 à 2026-2027* ainsi que les actes d'établissement 2024-2025.

**Modifications à la répartition des services éducatifs aux élèves jeunes dispensés en classes régulières 2024-2025**

CONSIDÉRANT QUE chaque année, une révision de la répartition des services éducatifs en classes régulières est nécessaire afin d'ajuster l'offre de service pour la prochaine année scolaire;

**Livre des délibérations du conseil d'administration  
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

CONSIDÉRANT QUE les avis émis par les membres du comité consultatif de gestion, les membres du comité de parents ainsi que le syndicat du personnel enseignant sont favorables aux ajouts et modifications proposés;

M<sup>me</sup> Anne Jourdain propose et il est unanimement résolu d'adopter, tel que proposé, les modifications à la répartition des services éducatifs aux élèves jeunes en classes régulières des écoles du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, pour l'année scolaire 2024-2025.

CA-24-05-208

**Modification à la répartition des services éducatifs aux élèves jeunes dispensés en classes d'adaptation scolaire 2024-2025**

CONSIDÉRANT QUE la répartition des services éducatifs dispensés en classes d'adaptation scolaire pour l'année 2024-2025 a été adoptée par le conseil d'administration le 26 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE nous devons ouvrir de nouvelles classes d'enseignements structurés individualisés (ESI) dans la région d'Acton Vale;

CONSIDÉRANT le nombre d'élèves de 4 et 5 ans vivant dans la région d'Acton Vale ayant des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT QUE les avis émis par les membres du comité consultatif de gestion, les membres du comité consultatif EHDAA, les membres du comité paritaire EHDAA

et les membres du comité de parents sont favorables aux ajouts et modifications proposés;

M. Daniel Malenfant propose et il est unanimement résolu d'adopter la modification, de l'ouverture d'une classe de développement à l'école Sacré-Cœur et le déménagement du service *Répit* à l'école Plein-Soleil à la répartition des services éducatifs aux élèves jeunes en classes d'adaptation scolaire des écoles du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, pour l'année scolaire 2024-2025.

CA-24-05-209

**Liste des projets comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 394 du *Règlement de délégation de certains pouvoirs et de certaines fonctions*, le conseil d'administration doit approuver la liste des contrats prévus en approvisionnement, services, construction et technologies de l'information dont le montant estimé est supérieur au seuil d'appel d'offres public;

**Livre des délibérations du conseil d'administration  
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

CONSIDÉRANT les priorités retenues pour les projets d'immobilisation;

CA-24-05-210

M. Daniel Fontaine propose et il est unanimement résolu d'approuver la liste des projets présentée au conseil d'administration comportant des dépenses supérieures au seuil d'appel d'offres public. Ces projets seront réalisés en respectant les encadrements légaux applicables de même que les encadrements internes du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

**Entente de prêt de locaux d'urgence avec la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud**

CONSIDÉRANT le règlement sur les procédures d'alerte de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre édicté par le ministère de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et en vigueur depuis le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QU' une des mesures consiste à conclure une entente avec le propriétaire des bâtiments désignés pouvant servir de centre de services substitués aux personnes sinistrées ou d'hébergement temporaire afin de déterminer les modalités s'appliquant lors d'un sinistre relativement à leur utilisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud souhaite convenir d'une entente permettant de faire appel, au besoin, au Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe pour l'utilisation des locaux d'école dans la municipalité;

CA-24-05-211

M<sup>me</sup> Anne Jourdain propose et il est unanimement résolu d'autoriser M. Jean-Pierre Bédard, directeur général du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, à signer le protocole d'entente de prêt mutuel avec la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

**Présentation d'un projet à Saint-Liboire dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives sportives et de plein air – Volet 1**

CONSIDÉRANT QUE le projet fait partie de la liste adoptée par le conseil d'administration au mois de septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe autorise la présentation du projet de *Dossier U-2023-0184 Gymnase partagé à Saint-Liboire*, au ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air*;

CONSIDÉRANT QUE soit confirmé l'engagement du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux

**Livre des délibérations du conseil d'administration  
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

M. Stéphane Brennan propose et il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, M. Jean-Pierre Bédard, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**CA-24-05-212**

**Aménagement de terrains de pickleball à la polyvalente Robert-Ouimet**

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, ch. C-19) permet à une Municipalité de conclure une entente avec un centre de services scolaire dans le but d'accomplir en commun l'exécution de travaux;

CONSIDÉRANT QUE les Parties, la direction de l'école et le conseil d'établissement désirent établir une entente relative à l'aménagement de terrains de pickleball sur le terrain du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (ci-après « l'Entente »), sur une partie du lot 5 901 669;

CONSIDÉRANT QU' un protocole d'entente établira les rôles et responsabilités de chacune des Parties;

Mme Amélie Loranger propose et il est unanimement résolu d'autoriser le projet d'aménagement de terrains de pickleball sur le terrain de la polyvalente Robert-Ouimet, et d'autoriser M. Jean-Pierre Bédard, directeur général, à signer les documents relatifs à cette entente.

**CA-24-05-213**

**Adoption de la planification des besoins en espace 2024-2029**

CONSIDÉRANT QUE le document modifié « Projet de planification des besoins en espace 2024-2029 » a été transmis aux municipalités régionales de comté d'Acton et des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QUE l'article 272.6 de la Loi 40 prévoit qu'au terme d'une nouvelle ronde auprès des municipalités, le Centre de services scolaire adopte sa planification des besoins en espace;

CONSIDÉRANT QU' aucune municipalité n'a transmis d'avis de refus.

M. Nicolas Hébert propose et il est unanimement résolu d'adopter le « Projet de planification des besoins en espace 2024-2029 » et de mandater M. Jean-Pierre Bédard, directeur général, de le transmettre au Ministère le 5 juillet 2024.

**CA-24-05-214**

Présidente

Secrétaire

**Livre des délibérations du conseil d'administration  
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

**Rapport du directeur général**

M. Jean-Pierre Bédard, directeur général, rapporte les principaux éléments ayant marqué l'actualité du Centre de services scolaire depuis la dernière séance du conseil d'administration.

**Levée de la séance**

M<sup>me</sup> Anne Jourdain propose et il est unanimement résolu de lever la présente séance à 21 h 11.

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale

CA-24-05-215